



Vincent Lecerf
Orange/DPTG/EM

CFE-CGC
À l'attention de :
Madame Hélène Marcy
Vice-Présidente de la CFE-CGC Orange et
Monsieur Nicolas Triki
Secrétaire adjoint de la Commission Participation,
Intéressement, Actionnariat de la CFE-CGC Orange
10/12 rue Saint Amand
75015 Paris

Paris, le 20 mars 2022

Objet : Réponse à votre courrier de Demande intéressement supplémentaire au titre des résultats 2022

Madame, Monsieur,

Je fais suite à votre courrier du 24 février 2023 adressé à Monsieur Jacques Aschenbroich et aux membres du Conseil d'Administration d'Orange relatif à une demande d'intéressement supplémentaire.

Le Groupe Orange est attaché depuis de nombreuses années au partage de la valeur avec les salariés. Les dispositifs associés y contribuent régulièrement chaque année, y compris durant les périodes de fortes contraintes économiques ou concurrentielles.

Les résultats 2022 communiqués le 16 février dernier permettent de distribuer, en France, une enveloppe globale de 303 Millions d'euros à travers le versement de la participation Groupe (127 millions d'€) à laquelle s'ajoutent l'intéressement d'Orange SA (164 millions d'€) et des filiales France (12 millions d'€).

L'enveloppe de participation Groupe 2022 est en hausse de 5 millions d'€ par rapport à l'exercice 2021, en lien notamment avec la maîtrise des coûts sur le périmètre de l'accord. Cette progression démontre que le dispositif joue son rôle de partage de la valeur générée par l'entreprise et ses salariés, en reconnaissance des efforts de ces derniers.

De même, s'agissant de l'intéressement 2022 d'Orange SA, l'ensemble les objectifs fixés ont été dépassés, ce qui se traduit par des taux d'atteinte de 100,55% pour la performance opérationnelle, 102,27% pour la qualité de service clients et 104% pour la performance environnementale. Au global, ces résultats conduisent un taux de paiement correspondant à 4,56% de la masse salariale contre 4,2% à objectif atteints à 100%, taux de paiement également en hausse par rapport à l'exercice 2021.

En regardant plus précisément les impacts pour les salariés, il convient de rappeler que :

- dans sa construction, l'accord d'intéressement d'Orange SA prévoit de plafonner les eCAPEX au montant retenu dans la constitution de l'objectif, ce qui constitue un mécanisme protecteur pour les salariés, lequel s'est appliqué cette année.

- pour chaque salarié : les montants cumulés de participation Groupe et d'intéressement Orange SA versés au titre des résultats 2022 sont en hausse par rapport aux montants versés au titre de 2021, qui comprenaient un intéressement supplémentaire. Ces montants représentent l'équivalent de près d'un mois de salaire en moyenne et jusqu'à près de deux mois pour les premiers niveaux de salaires.

- l'abondement mis en œuvre en 2023 est en hausse : Orange complète les versements des salariés vers les dispositifs d'épargne salariale et retraite à hauteur de 1 250 € pour 900 € investi.

Il convient par ailleurs de rappeler le contexte particulier de l'année 2021, encore marquée par la crise sanitaire, qui a conduit à proposer un intéressement supplémentaire visant à reconnaître un surcroît d'engagement des salariés.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, il ne sera pas donné de suite favorable à votre demande d'intéressement supplémentaire pour Orange OSA.

Concernant les filiales, il appartient à chaque instance de gouvernance, conformément à la loi, de se prononcer sur le versement d'un intéressement supplémentaire en fonction de leurs contextes spécifiques.

Espérant avoir ainsi apporté les éclairages utiles à vos demandes, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Vincent Lecerf
Directeur Exécutif Ressources Humaines Groupe

¹ Montant estimé, en attente de confirmation